

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 20 FEVRIER 2014**

Délibération
n° 2014.02.102

**Village d'entreprises
Les Molines Nord à
Angoulême :
acquisition de
parcelles à l'Office
Public de
l'Angoumois**

LE VINGT FEVRIER DEUX MILLE QUATORZE à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **14 février 2014**

Secrétaire de séance : Denis DOLIMONT

Membres présents :

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Jean-François DAURE, Michel GERMANEAU, Nicolas BALEYNAUD, Brigitte BAPTISTE, Jacky BONNET, Patrick BOUTON, Yves BRION, Stéphane CHAPEAU, Françoise COUTANT, Marie-Noëlle DEBILY, Catherine DEBOEVERE, Gérard DESAPHY, Catherine DESCHAMPS, Gérard DEZIER, Jacques DUBREUIL, François ELIE, Guy ETIENNE, Annette FEUILLADE-MASSON, Maurice FOUGERE, Bertrand GERARDI, Jean-Pierre GRAND, Nadine GUILLET, Janine GUINANDIE, Maurice HARDY, Madeleine LABIE, Joël LACHAUD, Françoise LAMANT, Dominique LASNIER, Francis LAURENT, Bertrand MAGNANON, Véronique MAUSSET, Djillali MERIOUA, Cyrille NICOLAS, Jacques NOBLE, Jean PATIE, Marie-Annick PAULAIS-LAFONT, Catherine PEREZ, Jacques PERSYN, Laurent PESLERBE, Alain PIAUD, Rachid RAHMANI, Christian RAPNOUIL, Philippe RICHARD, Martine RIVOISY, Zahra SEMANE, Dominique THUILLIER, Patrick VAUD, Gilles VIGIER

Ont donné pouvoir :

Bernard CONTAMINE à Cyrille NICOLAS, Robert JABOUILLE à Catherine DEBOEVERE, André LAMY à Gilles VIGIER, Frédéric SARDIN à Véronique MAUSSET

Excusé(s) représenté(s) :

André BONICHON par Bertrand GERARDI

Excusé(s) :

Redwan LOUHMAI

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 20 FEVRIER 2014

**DELIBERATION
N° 2014.02.102**

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE / FONCIER -
IMMOBILIER

Rapporteur : **Monsieur BEAUCHAUD**

**VILLAGE D'ENTREPRISES LES MOLINES NORD A ANGOULEME : ACQUISITION DE
PARCELLES A L'OFFICE PUBLIC DE L'ANGOUMOIS**

Le Village d'Entreprises des Molines Nord et le Pôle Insertion sont regroupés sur deux parcelles précédemment cadastrées DH455 et DH501, d'une surface totale de 18 261 m², appartenant à l'Office Public de l'Habitat. Suite à l'intervention d'un géomètre, les terrains ont été divisés et renommés comme suit :

- Réalisation du Pôle Insertion sur la parcelle DH1065,
- Réalisation du Village d'Entreprises sur les parcelles DH1066 et DH1068,
- Réalisation de voiries (par la ville d'Angoulême) sur les parcelles DH1067 et DH1069.

La parcelle DH1065, d'une surface de 5 311 m², est en cours d'acquisition par le GrandAngoulême dans le cadre des travaux du Pôle Insertion.

Aujourd'hui, le GrandAngoulême souhaite acheter les parcelles DH1066 et DH1068, de surfaces respectives de 5 870 m² et 3 578 m², soit un total de 9 448 m², pour construire le Village d'Entreprises.

Le solde de la surface classé en voiries sera acquis par la ville d'Angoulême (rue Louise de Marillac).

Un accord sera conclu sur la base d'un prix de 10 €/m² net vendeur.

Vu l'avis du Service France Domaine,

Vu l'avis favorable de la commission développement économique du 15 janvier 2014,

Je vous propose :

D'APPROUVER, dans le cadre de la construction du Village d'Entreprises des Molines Nord, l'acquisition auprès de l'Office Public de l'Habitat de l'Angoumois, des parcelles cadastrées DH1066 et DH1068, d'une surface de 9 448 m², au prix de 10 €/m².

D'AUTORISER Monsieur le Président à signer les actes à intervenir.

D'IMPUTER la dépense au budget annexe développement économique - article 2111.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :

Reçu à la Préfecture de la Charente le :

27 février 2014

Affiché le :

27 février 2014